

RESSOURCE TECHNIQUE



MISE R DISPOSITION DE MATERIEL TECHNIQUE Pour le spectacle divant et l'audiouisuei



Véritable "boîte à outils" de l'action culturelle en région Bourgogne-Franche-Comté, l'Artdam déploie un parc de matériel technique au coeur de la région. À travers cette action, l'agence culturelle et technique soutient les projets culturels, en permettant aux associations, aux collectivités territoriales, aux troupes, groupes ou compagnies locales de disposer de matériel peu onéreux mais performant.

9001 ?

L'Artdam met à disposition des utilisateurs le matériel nécessaire à la concrétisation de leurs projets artistiques et culturels :

- · Matériel de sonorisation
- · Matériel d'éclairage
- Matériel audiovisuel
- · Plateaux et structures de scène
- · Equipements de diffusion vidéo

Ce matériel est mis à disposition de façon autonome pour les utilisateurs habilités. Pour des projets plus complexes, notre équipe est également à votre disposition afin de vous apporter une assistance technique.

POUR QUI ?

- · La ressource technique est ouverte uniquement aux structures de Bourgogne-Franche-Comté.
- · Les associations culturelles ou socio-culturelles (uniquement)
- · Les collectivités territoriales
- · Les établissements d'intérêt général ou d'utilité sociale

Pour bénéficier des services dela ressource technique, votre structure doit être adhérente à l'Artdam.

ROHERER ?

Pour adhérer à l'Artdam, il suffit de nous fournir vos statuts et de vous acquitter d'une cotisation annuelle dont voici le montant :

30 € pour les associations culturelles ou socio-culturelles

50 € pour les collectivités territoriales et les établissements d'intérêt général ou d'utilité sociale

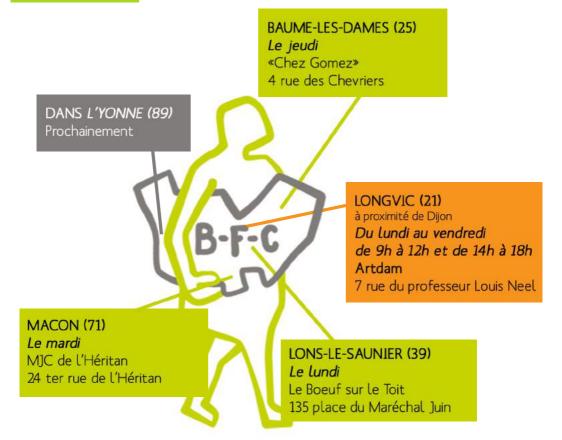
mais aussi 20 € pour les associations adhérentes des fédérations régionales des Foyers Ruraux, de la Ligue de l'Enseignement ou des MJC. L'adhésion est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre d'une même année.

PLUS PROCHE DE VOUS

Depuis 1983, l'Artdam assure son service de ressource technique depuis Longvic, à proximité de Dijon, où se trouve son parc central de matériel. Cette localisation présente l'atout d'être facilement accessible pour tous les usagers, quelle que soit leur provenance. Désormais, en lien avec la nouvelle dimension du territoire régional, l'Artdam se met en mouvement et se déplace au plus près de chacun en mettant le matériel nécessaire à votre disposition au sein de 3 antennes (et d'autres prochainement). Vous permettre d'accéder à notre matériel en moins d'une heure, quelle que soit votre localisation en Bourgogne-Franche-Comté, telle est notre volonté l



LES ANTENNES



COMMENT CA MARCHE ?



Etape 1

Contactez **Philippe MAILLET**, directeur technique de l'Artdam, afin de réserver votre matériel, au **03 80 67 08 63**

ou philippe.maillet@artdam.asso.fr

Nous ferons le point avec vous sur vos besoins et vous proposerons les solutions les mieux adaptées.

Vous pouvez préalablement consulter le catalogue du matériel disponible sur artdam.asso.fr > rubrique Ressource technique.

Etape 2

Nous vous adressons un devis qui récapitule vos besoins et applique un tarif en fonction du nombre de jours d'utilisation. Vous devez valider ce devis pour bloquer le matériel. Il vous faut également effectuer vos démarches d'adhésion à l'Artdam, en tout état de cause avant le retrait du matériel. La réservation est alors ferme.

A cette étape, vous pouvez nous indiquer si vous souhaitez retirer le matériel à l'Artdam ou dans une des antennes, le tarif est le même. Attention, les possibilités de retrait dans les antennes sont limitées en volume de matériel. pour une réservation plus conséquente, nous vous proposerons un retrait à l'Artdam ou une livraison sur site. À titre opéreux.

En partenariat avec



Etape 3

Vous retirez votre matériel **sur le site choisi**, aux jours et horaires convenus lors de la signature du devis. Le matériel vous est remis en mains propres et une caution engage votre responsabilité.

Quel que soit le lieu, vous bénéficiez de l'accompagnement du technicien de l'Artdam qui vous forme à la mise en oeuvre du matériel mis à disposition.



Etape 4

Après votre manifestation, vous nous remettez votre matériel soit directement à l'Artdam, soit la semaine suivante dans l'une des antennes. La facturation et le règlement s'effectuent à cette étape.



Avec le soutien de

REGION BOURGOCHE FRANCHE COMTE 7 rue du professeur Louis Neel - 21600 LONGVIC

Té. : 03 80 67 22 06 - Fax : 03 80 66 52 95 Mail : contact@artdam.asso.fr - Sur la toile : artdam.asso.fr

Pour joindre notre technicien dans l'une des antennes : 06 27 59 79 79